



# Administration Communale WEISWAMPACH

« Om Leempuddel »  
L-9991 Weiswampach

Téléphone 97 80 75-20  
Internet : [www.weiswampach.lu](http://www.weiswampach.lu)

Fax 97 80 78  
E-mail : [secretariat@weiswampach.lu](mailto:secretariat@weiswampach.lu)

## Avis au public

Dans sa séance du 11 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins a édicté le règlement temporaire de la circulation à l'occasion des travaux de raccordement électrique dans la rue «Wéilwerdangestrooss» à Weiswampach, suivant :

de réglementer temporairement, du jeudi 11 avril 2024 jusqu'au vendredi 10 mai 2024, la circulation routière de la façon suivante:

**Article 1.** - « Circulation réglée par des signaux colorés lumineux » (A,16a) lelong du chantier dans la rue «Wéilwerdangestrooss» à Weiswampach,

**Article 2.** - « Priorité à la circulation » (B,5 et B,6) lelong du chantier dans la rue «Wéilwerdangestrooss» à Weiswampach,

**Article 3.** - « Contournement obligatoire » (D,2) lelong du chantier dans la rue «Wéilwerdangestrooss» à Weiswampach,

**Article 4.** - « Interdiction de dépassement » (C,13aa) lelong du chantier dans la rue «Wéilwerdangestrooss» à Weiswampach,



**Article 5.** – La signalisation du chantier incombe à l'entrepreneur.

**Article 6.** - Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

**Article 7.** - Tant que durera cette réglementation, les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur dans les rues définies aux articles précités sont mises hors application.

**Article 8.** – Le Commissaire en Chef de la Police Grand-Ducale de Troisvierges est chargé de l'exécution du présent règlement.

**Article 9.**- Le présent règlement sera soumis à l'approbation du conseil communal dans sa prochaine séance s'il est encore en vigueur à cette date et sera transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

Weiswampach, le 11 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins  
Le Bourgmestre La Secrétaire